Image not found or type unknown

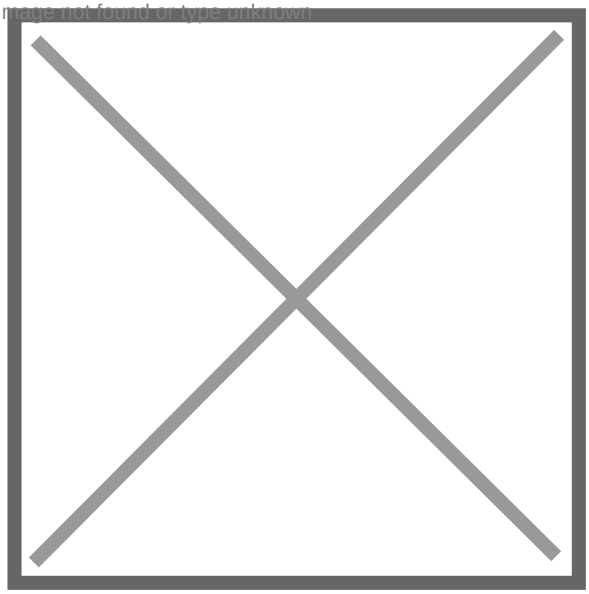

Vais-je perdre la garde de ma fille a cause de mon conjoint?

Par **laura**, le **09/11/2008** à **22:36**

Bonjour

Je vous écris car je suis un peu perdue. Je vous explique ma situation en quelques lignes : je suis maman de 2 enfants, ma fille aînée est issue d'une union précédentes et j'ai un fils d'avec mon compagnon actuel. J'ai la garde de ma fille et ma fille voit son père un week end sur 2 + la moitié des vacances scolaires.

Il y a 1 mois, mon conjoint a mis une très grosse fessée à ma fille qui etait couverte de bleus sur les fesses le lendemain. Je suis allée voir un médecin faire constater ces bleus. J'ai deposé une main courante au commisariat. J'ai demandé à mon conjoint de quitter le domicile conjugual, ce qu il a fait. Le pere de ma fille est militaire et est actuellement en opération en Nouvelle-Calédonie pour une durée de 4 mois. J'ai tres peur de sa réaction à son retour et ma question est la suivante : peut-il réclamer la garde exclusive de sa fille en invoquant ce qui s'est passé avec mon conjoint ? Est-ce que je risque de perdre la garde de ma fille si je me sépare définitivement de mon conjoint ?
Ai-je le risque de perdre la garde de ma fille si je prend la décision de vivre à nouveau avec mon conjoint et ma fille sous le même toit ?

Je voulais ajouter que mon conjoint n'avait jamais frappé ma fille avant ce jour et qu'il n'a jamais été violent avec les enfants avant. Je ne sais pas trop si je dois faire apel à un avocat ou pas. C'est pour cette raison que je vous pose ces questions aujourd'hui. Je voudrais me protéger et faire le néccessaire pour prouver que ma fille n'est pas en danger avec moi et qu'on ne me retire pas ma garde exclusive. Je suis complêtement perdue ! Je ne sais plus quoi faire ! Merci à l avance à la personne qui prendra le temps de me repondre ! Merci.
Laura

Par **Tisuisse**, le **10/11/2008** à **08:44**

J'ai du mal à vous suivre dans vos explications. Vous parlez de votre compagnon actuel puis vous parlez de conjoint. Je n'y comprends rien. Vous seriez vous remariée ?

Vous ne nous donnez pas certains éléments qui pourraient nous permettre d'avoir une opinion plus précise de votre cas. Quel âge a votre fille ? Quel est la bêtise faite par votre fille qui a déclanché cette fessée ? Vous semblez, à la lecture de votre message, avoir plus peur de perdre la garde de votre fille que de la sécirité même de votre fille. Est-ce exact ?

Merci de répondre à chacune de ces questions.

Cordialement.

Par **laura**, le **11/11/2008** à **14:43**

je me rend compte il est vrai que mes explications sont un peu floue.ma fille allhya est âgée de 3 ans et demi. elle est issu d une première union.nous n'étions pas mariés.je me suis séparée du père de ma fille. 1 an plus tard j'ai rencontré un homme avec qui j'ai eu un fils âgé aujourd'hui de 1 an et demi.je ne suis pas mariée non plus a cet homme.il y a un peu plus d un mois le père de ma fille, militaire est parti en nouvelle Calédonie.allhya a eu du mal a gérer cette absence et s'est remise a faire caca dans la culotte.cela faisait déjà plusieurs semaine que cela durer et un jour ou j étais absente du domicile, mon concubin a mis une grosse fessée a ma fille parce qu'elle avait une nouvelle fois fait caca ds sa culotte. cela a impliquer tout ce que je vous ai expliqué dans mon précédent message.en ce qui concerne la sécurité de ma fille, je sais qu'elle est en sécurité avec moi et j'ai coupé tout lien avec son ex beau-père. en effet j'ai peur que l'on puisse me tenir responsable de ce qu'il s'est passé avec mon concubin et que son père réclame une garde exclusive.il est vrai que je suis un peu perdu et que je ne sais pas si mon couple survivra a cela. c'est pour cela que j'aimerais savoir tout ce que cet acte pourrait impliquer juridiquement au niveau de la garde de ma fille.je tiens a préciser que mes relations avec le père de ma fille se passe très bien et que nous avons toujours réussi a garder de bon contact pour notre fille.j'ai peur que cette situation ne fiche tout par terre et que son père dans un excès de colère veuille me punir moi aussi. je m occupe de ma fille tout les jours depuis qu'elle est née.je n'ai pas travailler ces 3 premières années pour pouvoir être auprès d 'elle et la voir grandir.Même si je comprendrais la colère de son père je trouverais cela injuste qu'on me prive de ma fille pour quelque chose que j'ai essayer de gérer du mieux que je le peux.j'espère que vous comprendrez un peu mieux mon message et je vous remercie de m'avoir répondu.

Par **Tisuisse**, le **11/11/2008** à **18:47**

En fait, à mon avis, votre compagnon a fessé votre fille pour n'avoir pas été propre. En réalité, vote fille, par cet acte souvent involontaire, instinctif, est en train de vous dire à tous les 2 : "Quand j'étais bébé, je faisais caca dans mes couches et vous vous occupiez de moi. Depuis que le petit frère est arrivén lui aussi fait dans ses couches et vous vous occupez de lui. J'ai

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

l'impression que vous allez m'abandonner."

Emmenez donc votre fille chez un pédiatre, c'est plus important que de mettre le père de votre second enfant, à la porte. Allez y ensemble, tous les 3 (vous, votre compagnon et votre fille). Votre fille appréciera certainement cette démarche. Par la suite, surtout si votre compagnon reconait son erreur, surtout s'il avait commencer à tisser des liens affectifs avec votre fille, cette démarche sera appréciée par le JAF. Votre fille a déjà vécu un abandon par son père, elle est en train de vivre un second abandon par son beau-père. Quelle image voulez-vous qu'elle ait de l'homme, chef de famille, conscient de l'équilibre et de la solidité qu'il peut apporter à tous ?

Revoyez votre attitude avec votre compagnon, essayez de tirer les choses au clair et de définir ce que vous, et vos enfants, attendez de lui, ce qu'il peut ou doit faire et ce qu'il ne devra jamais faire. C'est important car si cette mise au point avait pu se faire avant, vous n'en seriez pas là aujourd'hui. Rien n'est perdu, rattapper ce qui peut l'être.

Ce n'est peut être pas le genre de réponse que vous attendiez mais celle-ci pourrait peut-être sauver, et vous, et votre fille, et le petit frère, et éviter à votre fille d'être reprise définitivement par son père biologique.

Bon courage et bonne chance.

Par **MariePoppins**, le **11/11/2008** à **23:15**

Bonsoir,

tout d'abord je voudrais poser une question à Tisuisse, ne seriez vous pas u bon pére de famille par hazard ?

Laura, posez-vous la question suivante , aurait-il infliger la meme correction à son fils ?
Tisuisse, la petite Allhya, n'a que 3 ans . vous pensez sincérement quelle se serait oublier volontairement ?(du haut de ses 3 petites années) .

Laura, votre conjoint a mal agit , si c'est ça sa maniére d'eduquer un enfant , il le refera croyez moi !

Tisuisse, il ne l'a pas fessé il l'a brutalisé !vous oubliez les bleus sur les fesses !

Laura, votre rôle de mere est de proteger vos enfants personne n'a le droit de batre un enfant au point de lui faire des hematomes.

La petite Allhia,n'a pas a subir la violence (meme passagere)de votre concubin.
Quand je lis Tisuisse :le chef de famille, conscient de l'équilibre et de la solidité qu'il peut apporter à tous ?
je ne peux pas m'empêcher de vous dire , Laura, l'homme n'est pas forcement le pilier de la maison !
Il peut être celui qui detruit tout , la preuve il maltraite votre petite fille et maintenant vous craignez la reaction de votre ex mari, avec qui tout va bien tant qu'il n'aura pas eu

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

connaissance des faits .
Laura , prudence ne devenez pas complice involontairement de votre concubin .

Amicalement

Par **Tisuisse**, le **11/11/2008** à **23:36**

A Marie-Poppins,

J'essaye de comprendre ce qui peut se passer dans la tête, consciemment ou non, d'un enfant. Demandez aux psy et aux pédo-psy ce qu'ils en pensent. Je tente de donner une ouverture non juridique ou judiciaire, si c'est possible bien que, dans certains cas, il faille en passer par là.

Cela étant, votre post fait le pendant du mien, dans l'autre sens, et il permettra, j'espère, à laura, dans le seul intérêt de sa fille, de prendre la bonne décision. C'est à elle de voir.

Maintenant il conviendrait de supprimer, dans votre message précédent, Marie Poppins, le terme de "conjoint". C'est un terme de droit qui ne s'applique qu'aux gens mariés. Lorsqu'on est pacsés, le droit parle de "partenaires pacsées", et losqu'on vit en couple, ni mariés ni pacsés, on est concubins, pas autre chose. Je n'ai pas relevé pour Laura, volontairement, mais maintenant je préfère rectifier et mettre les bons termes. Désolé mais en droit : un chat est un chat.

Par **MariePoppins**, le **14/11/2008** à **09:24**

Bonjour Tisuisse,

Désolée,je ne comprends pas trés bien, dans un 1er temps vous dites que:

"le terme de "conjoint". C'est un terme de droit qui ne s'applique qu'aux [s]gens mariés." [/s]
et ensuite vous dites:
"Lorsqu'on est pacsés, le droit parle de "partenaires pacsées", et losqu'on vit en couple, ni mariés ni pacsés, [s]on est concubins[/s], pas autre chose."

vous vous contredisez,en je consultant le dictionnaire la definition du concubinage est bie celle-ci:
concubinage[s][/s]n.m. concubinage

État de deux personnes célibataires qui vivent ensemble sans être mariées.
Remarque On peut aussi dire union libre ou union civile.

Larousse Pratique. © 2005 Editions Larousse.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Tisuisse**, le **14/11/2008** à **09:29**

C'est bien ce que j'ai écris : lorsque qu'un homme et une femme vivent ensemble et qu'ils ne sont ni mariés ni pacsés, ils sont bien concubins. Relisez attentivement mon message.

Par **MariePoppins**, le **14/11/2008** à **10:02**

Re bonjour Tisuisse,

J'ai oublié une chose, je ne comprends pas pourquoi vous vous demandez se qu'il c'est passer dans la tête de cette petite fille !

SVP, posez-vous les bonnes questions.

-Que c'est-il passer dans la tête de cet homme ?
-N'était-il pas en mesure d'analyser la situation avant d'infliger à cette petite fille une correction qui visiblement a laissé des traumatismes ?
-Vous même auriez vous frapper "brutalement" cette petite fille pour cette raison ?

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **14/11/2008** à **10:08**

Moi ! certainement pas.

Par **MariePoppins**, le **15/11/2008** à **14:50**

Bonjour Tisuisse,
j'ai bien relu,
Oups....Veuillez accepter toutes mes excuses.

Je suis rassuré , vous n'auriez pas agit comme cet homme.
Avouez qu'il n'est pas normal de battre un enfant avec une telle force ?
Je pense sincèrement que cet homme un souci de comportement vis à vis de cette petite fille , je recommanderais à la maman d'être prudente et de refaire le point avec son concubin sur la raison [s]injustifiés[/s](je ne pense pas qu'un enfant de cet âge mérite une correction aussi brutale pour s'être oublié), peut être que la maman nous nous a pas tout dit ...
Peut être que la petite fille a un fort caractère et qu'une accumulation a conduit le concubin à agir de la sorte ?
Mais, quelque soit la raison ou les raisons, cet homme ne sait pas éduquer un enfant

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

autrement qu'en frappant.
Avouez qu'il n'est pas nécessaire de battre un enfant pour l'éduquer.

Cordialement

Par **MariePoppins**, le **15/11/2008** à **14:57**

RE,
Bizarre...pas de nouvelles de la maman .

Par **laura**, le **16/11/2008** à **00:38**

excusez mon retard mais je n'ai pas internet chez moi je me connecte donc qd je le peux de chez une amie.
je voulais vous remercier d avoir repondu aussi vivement a mon message. il st vrai que preserver une cellule familiale est important mais a quel prix???j'ai peur de ne plus avoir confiance en mon ami. et si cela se reproduisait? je n'ai pas envie de prendre ce risque. il est vrai que c'est une decision un peu lache de ma part mais j'ai peur de ne pas avoir le courage de me battre a ses cotés face a mon ex concubin sachant que je meprise autant que lui ce geste. je sais qu'il faut que je prenne une decison mais je ne sais pas quel deciion sera la plus juste pour tout le monde. Il n'y a as que mon couple qui rentre en compte, il y a ma famille, le pere d allhya, je sais que nous ne faisont pas notre vie avec notre famille mais ces personnes attendent de moi que ma fille soit en sécurité. je dois donc mettre mes sentiments de coté et penser a ma fille. je vous remercie et vous tiendrez informer de la suite des evenements.merci encore. laura

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés